

Saint-André, le 22 mars 2020

Madame Martine HUITELEC
Inspectrice de l'Éducation nationale
en charge de la circonscription de Saint-André

à

**Mesdames et messieurs les parents
d'élèves**

Inspection de l'Éducation nationale
Circonscription de Saint-André

Affaire suivie par
Martine HUITELEC

Courriel
ce.9740010T@ac-reunion.fr

Adresse postale
66 centre commercial - Au-dessus de la Caisse
des écoles 97440 St André

Site internet de l'académie
www.ac-reunion.fr

Objet : COVID 19 - fermeture des écoles

Monsieur le Président de la République a annoncé dans son allocution télévisée du 12 mars 2020, la fermeture des écoles maternelles et élémentaires à compter du 16 mars 2020, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

En cette période de confinement, il est essentiel que les élèves puissent continuer à apprendre : aucun d'entre eux ne doit rester au bord du chemin. Cette situation appelle une mobilisation exceptionnelle de tous les personnels directeurs et enseignants pour permettre à vos enfants de poursuivre et de consolider leurs apprentissages, de s'entraîner, de réviser.

Le directeur et l'enseignant de votre enfant restent vos interlocuteurs privilégiés durant cette période de fermeture des écoles. Afin qu'ils puissent garder un contact avec vous et permettre à vos enfants de bénéficier des programmes d'apprentissage, je vous remercie d'actualiser vos coordonnées téléphoniques et adresses mail auprès d'eux.

Chaque enseignant, selon son organisation, vous communiquera régulièrement un plan de travail, par mail ou via le blog de l'école (adresse à récupérer auprès du directeur ou de l'enseignant). De même, il vous informera des modalités de restitution des outils et travaux de vos enfants (cahiers, manuels, fichiers). Ces échanges permettront aux enseignants de garantir et d'adapter la progression dans les apprentissages de chacun de leurs élèves.

J'attire tout particulièrement votre attention sur la nécessité absolue de faire lire, écrire et compter vos enfants tous les jours, et tout particulièrement au CP et au CE1, car seul l'entraînement quotidien peut garantir l'apprentissage et la mémorisation.

Je vous recommande également de mettre en œuvre les gestes barrière pour se protéger du COVID 19, de les apprendre à vos enfants et de respecter les consignes sanitaires dans l'intérêt de tous.

Je me place à votre écoute et vous assure que tout sera mis en œuvre pour servir l'intérêt de vos enfants.

L'inspectrice de l'Éducation nationale

Martine HUITELEC